

Législatives partielles : la Nupes gagne un siège, le RN en perd un



Article rédigé par *Marianne*, le 31 janvier 2023

Source [Marianne] : Ce dimanche 29 janvier, la Nupes a gagné un siège en Charente et le Rassemblement national (RN) en a perdu un au profit de Renaissance dans la Marne à l'issue du second tour de trois législatives partielles.

Nouvelles batailles électorales ce dimanche 29 janvier. La Nupes a gagné un siège en Charente et le Rassemblement national (RN) en a perdu un au profit de Renaissance dans la Marne à l'issue du second tour de trois législatives partielles. La majorité réalise une opération neutre pour sa part, puisqu'elle perd le siège de Thomas Mesnier (Horizons) dans la première circonscription de Charente mais remporte grâce à Laure Miller (Renaissance) la deuxième circonscription de la Marne. [Ces trois élections](#) avaient été provoquées par des décisions d'invalidation du Conseil constitutionnel.

Dans la 8e circonscription du Pas-de-Calais (Saint-Omer et alentours) Bertrand Petit – apparenté PS et investi par la Nupes, après avoir présenté en juin une candidature dissidente – est le seul des trois sortants reconduit, après avoir largement dominé, avec 66,49 % des voix, le candidat RN Auguste Evrard, qui a récolté 33,51 % des suffrages, dans un second tour où seulement 27,93 % des électeurs de la circonscription sont allés voter.

En juin, Bertrand Petit l'avait emporté avec 55,82 % des voix, permettant à la gauche de reconquérir cet ancien fief, dans un département où six circonscriptions sur douze avaient été remportées par le RN. Son élection avait été invalidée en raison du choix de son suppléant, René Hocq, inéligible car déjà remplaçant d'un sénateur.

ABSTENTION RECORD

Dans la première circonscription de la Charente, qui inclut la préfecture Angoulême, René Pilato s'est imposé avec 50,99 % des suffrages exprimés devant le candidat de la majorité présidentielle et porte-parole d'Horizons Thomas Mesnier (49,01 %). Soit un écart de 474 voix selon, les chiffres de la préfecture. Le taux de participation s'élève à 30,21 %. Les résultats sont provisoires en attendant une réunion de la commission de contrôle qui aura lieu lundi matin. La marge était déjà très serrée au premier tour entre les deux candidats (42 voix d'écart) avec un résultat de 35,54 % pour Thomas Mesnier, 35,36 % pour René Pilato.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

31/01/2023 01:00